



ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des travaux d'installation d'un compteur sur le réseau d'eau potable réalisé par la société AXEO au niveau de la voie romaine.

ARRETONS

Article 1^{er}

La société AXEO est autorisée à effectuer les travaux d'installation d'un compteur sur le réseau d'eau potable à partir du 03/03/2026 jusqu'au 31/03/2026 au niveau de l'intersection de la voie romaine et du chemin de la sablière à SPYCKER (59380).

La circulation se fera sur chaussée rétrécie, la vitesse sera limitée à 30km/h, le dépassement le stationnement seront supprimés au droit des travaux sur cette zone pendant toute la durée des travaux.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise AXEO afin de réglementer la circulation, d'éviter tout accident de la circulation et assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M.
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- La Société AXEO

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 03 Mars 2026

Le Maire,
Jean-Luc GOETBLOET

